



PISCINE MUNICIPALE DE L'UNION

INSCRIPTION 2023 - 2024

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ADHERENTS

- Respecter le règlement intérieur du fonctionnement de la piscine
- Respectez les heures de début et de fin de cours afin de ne pas perturber son déroulement
- Tenue : bonnet obligatoire. Lycra et néoprène interdits.
- Merci d'utiliser les casiers pour éviter tout problème de vol. La municipalité n'est pas tenue responsable en cas de vol.
- En cas d'absence, merci de nous prévenir par mail à piscine.municipale@mairie-lunion.fr

POUR LES MINEURS

Assurez-vous que le cours de votre enfant a bien lieu en le déposant

Les parents sont admis dans les vestiaires uniquement jusqu'aux vacances de la Toussaint

Pas de présence des parents au bord du bassin

Les parents seront tenus responsables des comportements de leurs enfants en cas d'incidents ou de dégradations, y compris dans les vestiaires

